

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Travaux Publics

Office National de Signalisation Maritime

NIF: 408015000100074

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 01/ 2016

Conformément aux dispositions des articles 10, 25, 26, 28 et 30 du décret présidentiel n°10-236 du 07 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, l'Office National de Signalisation Maritime, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation des travaux de réhabilitation des établissements de signalisation maritime (phares feux de ports et feux d'écueils) :

Phares :

- ✓ **Lot 01** : Phare du Cap Ivi, (Mostaganem),
- ✓ **Lot 02** : Phare de Cherchell, (Tipaza),
- ✓ **Lot 03** : Phare du Fort Génois, (Annaba),

Feux d'écueils :

- ✓ **Lot 05** : Feu de la Roche Axine, (Annaba),
- ✓ **Lot 06** : Feu de l'Ilot Colombi, (Chlef),
- ✓ **Lot 09** : Feu du rocher «les moules» (Oran),

Feux de ports :

- ✓ **Lot 11** : Deux (02) feux au port de Beni Saf (Tlemcen),
- ✓ **Lot 13** : Quatre (04) feux au port d'Arzew, (Oran)
- ✓ **Lot 14** : Trois (03) feu au port Militaire de Mers El Kébir, (Oran),
- ✓ **Lot 15** : Quatre (04) feux au port d'Oran,
- ✓ **Lot 16** : Cinq (05) feux au port de Ténès, (Chlef),
- ✓ **Lot 19** : feu du port Tamentfoust, (Alger).

Les entreprises de réalisation "Bâtiment" titulaire d'un certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité de catégorie II ou plus, peuvent soumissionner dans le cadre du présent Appel d'Offres. Ils doivent posséder les

capacités et ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution des travaux des phares à réhabiliter et ayant réalisé un projet de construction ou réhabilitation d'un équipement public en tous corps d'état.

Aussi, les entreprises de réalisation " bâtiment" et/ou Travaux Publics", titulaire d'un certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité de catégorie II ou plus, peuvent soumissionner dans le cadre du présent Appel d'Offres. Ils doivent posséder les capacités et ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution des travaux de construction de supports de feux et ayant réalisé un ouvrage en béton armé.

Sont invitées à retirer le cahier des charges par une personne dûment mandatée auprès de l'Office National de Signalisation Maritime, (Bureau des marchés de L'ONSM), sis, 06 Boulevard Colonel Amirouche -Alger-, moyennant le virement d'une somme non remboursable de mille cinq cents dinars (1500,00 DA) à l'ordre de monsieur l'Agent Comptable de l'O.N.S.M : C.C.P n° 3512.51 clé 15.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, néanmoins, il ne sera retenu que pour deux (02) lots. (Lots dont les montants sont les plus élevés pour les lots pour lesquels il a soumissionné).

Les soumissionnaires devront scinder leurs offres en deux (02) parties : offre technique et offre

financière. Chacune des deux offres devra être présentée en deux (02) exemplaires, en y indiquant clairement "original" et "copie". Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée en y indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offre, ainsi que la mention " technique" ou "financière" selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme comportant la mention.

" A NE PAS OUVRIR "

APPEL D'OFFRES NATIONAL Restrient N° 01/2016

Travaux de Réhabilitation des Etablissements de Signalisation Maritime

(Phares, Feux de Port et feux d'écueils) :

✓ **Lot 01** : Phare du Cap Ivi –
(Mostaganem),

✓ **Lot 02** : Phare de Cherchell –
(Tipaza),

✓ **Lot 03** : Phare du Fort Génois –
(Annaba),

✓ **Lot 05** : Feu de la Roche Axine –
(Annaba),

✓ **Lot 06** : Feu de l'îlot de Colombi –
(Chlef),

✓ Lot 09 : Feu du Rocher «les Moules»
– (Oran),

✓ Lot 11 : Feux du port de Beni Saf –
(Tlemcen) « 02 feux »,

✓ Lot 13 : Feux du port d'Arzew –
(Oran) « 04 feux »,

✓ Lot 14 : Feu du port de Mers El Kébir
(Oran) «03 feux»,

✓ Lot 15 : Feu du port d'Oran «04
feux»,

✓ Lot 16 : Feux du port de Ténès
(Chlef) « 5 feux »,

✓ Lot 19 : Feu du port de Tamentfoust
(Alger).

L'offre technique contient : La déclaration à souscrire, la déclaration de probité, la qualification, registre de commerce et l'offre technique proprement dite. La liste des pièces à fournir dans l'offre, sont énumérées au cahier des charges (article 11) de l'instruction aux soumissionnaires.

L'offre financière contient : La lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif.

La durée de préparation des offres est fixée à Trente (30) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP et au moins dans deux quotidiens nationaux, diffusés au niveau national.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour du délai de préparation des offres tel qu'indiqué au paragraphe ci-dessus au plus tard à 13 heures, les offres doivent être déposées au niveau du Bureau des marchés de l'ONSM à l'adresse suivante :

Office National de Signalisation Maritime

06, Bd Colonel Amirouche -Alger-

Le cachet de l'administration de l'ONSM fera foi de la date d'arrivée des plis.

L'ouverture des plis techniques et financiers se fera en séance publique au siège de l'Office National de Signalisation Maritime sis au 6, Boulevard colonel Amirouche, Alger, et ce au jour de la date de dépôt des offres à **14 heures**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal elle sera reportée au jour ouvrable suivant et à la même heure.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) jours** à partir de la date de dépôt des offres (durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois).